

DIRECTIVES POUR L'INSCRIPTION DES EQUIPES ET DES ARBITRES AUX CHAMPIONNATS ET A LA COUPE JURA-SEELAND 2023-2024

1. Le **délai d'inscription** de toutes les équipes, **actives et juniors**, aux compétitions 2023-2024, est fixé au **dimanche 28 mai 2023**. Les inscriptions des clubs et des équipes se font en ligne sur Volley Manager. Il ne sera en principe pas accordé de prolongation du délai d'inscription. Au besoin, en faire la demande motivée, avant le 15 mai 2023, au responsable du championnat et de la coupe, Roland Zbinden, r.zbinden@svrjs.ch, 032 422 89 80.
2. Chaque club est tenu de fournir des **informations précises et exactes** le concernant. Notamment **un administrateur principal de Volley Manager** où seront envoyés les courriers officiels et une **adresse de responsable du calendrier (obligation d'annoncer un unique responsable du calendrier par club)**. Les changements d'adresses postales et électroniques sont à effectuer spontanément et sans délai, directement par le club, sur Volley Manager. Un retard causé par une adresse incorrecte ne constitue pas une excuse pour un délai non tenu.
3. Les **modes de championnat 2023-2024** seront établis par le comité de SVRJS, compétent pour les édicter, en fonction des inscriptions.

En H2, H3, DM23 et DM19 les championnats interrégionaux SVRJS-SVRN sont reconduits. Il est possible que d'autres championnats interrégionaux SVRJS-SVRN soient introduits.

4. **Championnat M13-1**

Les championnats M13 filles et garçons qui donnent accès pour le champion et evtl le 2e aux finales suisses (= M13-1) se dérouleront comme la saison passée sur toute la saison, sous forme de « rencontres à 3 » réunissant 3 équipes (= 2 matches en 2 sets gagnants par équipe). Objectif : multiplier le nombre de matches et mieux répartir la compétition sur toute la saison (perspective de 8-10 micro-tournois par équipe)

Les **inscriptions** seront enregistrées jusqu'au **28 mai 2023**. Pour les clubs qui prévoient d'annoncer une ou des équipes M13-1, il faut prévoir dans vos planifications de salles d'organiser 2-3 micro-tournois, qui pourraient avoir lieu le samedi matin, de 10h00 à 13h00. La constellation des micro-tournois dépendra du nombre d'équipes inscrites. Leur répartition et attribution se feront avec le/la responsable minivolley.

Ce championnat s'adresse aux **équipes M13 qui briguent une place aux finales suisses**. Une catégorie M13-2, pour les débutants, reste envisageable lors des tournois

habituels minivolley/kids (la catégorie M13-1 ne sera plus intégrée aux tournois mini/kids). L'inscription pour les tournois mini/kids se fera courant septembre.

5. Les championnats **juniors garçons HM16 et HM18** se dérouleront sous la forme de tournois interrégionaux organisés par la région Berne/Soleure. Le délai d'inscription des équipes juniors garçons est toutefois identique au délai général du 28 mai 2023. Les dates des tournois seront arrêtées d'ici la publication du calendrier provisoire.
6. Lors de l'**inscription d'une équipe M17, M19 et/ou M23**, le club doit préciser s'il entend inscrire l'équipe dans la **catégorie active (Equipe intégrée) ou junior**. Les clubs qui inscrivent des équipes intégrées devront impérativement communiquer au responsable du championnat dans quelle ligue active ils souhaitent intégrer cette/ces équipe(s) jusqu'au **28 mai 2023**.
Les équipes M15 ne peuvent pas être intégrées dans une ligue active, mais seulement dans une ligue junior M23, M19 ou M17. Merci de communiquer au responsable du championnat votre souhait jusqu'au **28 mai 2023**.
Les équipes juniors intégrées pourront accéder aux tours pour le titre. Les points acquis par ces équipes intégrées compteront mais elles ne pourront être ni promues, ni reléguées.
Le titre de champion régional junior sera attribué sur la base du championnat régional régulier.
Toute équipe intégrée devra se plier aux conditions de la ligue et de la licence active (Licences LR). Même s'il s'agit d'une équipe junior, il faudra que tous ses membres aient une licence LR conforme à la ligue dans laquelle elle est intégrée. Les membres de l'équipe intégrée ne pourront plus jouer dans une autre équipe du club dans la même ligue. Les membres de l'équipe intégrée seront soumis à la règle des « deux ligues actives » pour les juniors. Ces restrictions sont imposées par Swiss Volley et le système Volley Manager 2.0.
7. **Les modes de championnat définitifs** seront énoncés lors de l'assemblée des délégués de SVRJS le 16 juin 2023.
Les calendriers provisoires seront établis dans le courant du mois de juin.
8. Un club qui entend **inscrire une nouvelle équipe active** doit le faire en 5^e ligue chez les dames, en 3^e ligue chez les messieurs. **Toute demande d'inscription d'équipe ou de demande de retrait d'équipe doit s'effectuer sur Volley Manager dans les délais prescrits.**
9. Pour la saison 2023-2024, **les catégories juniors sont les suivantes** : **M23** : juniors né(e)s en 2002 et après ; **HM20** : 2005 et après ; **DM19** : 2006 et après ; **HM18** : 2007 et après ; **DM17** : 2008 et après ; **HM16** : 2009 et après ; **M15** : 2010 et après ; **M13** : 2012 et après.
Une demande de dérogation pour les équipes M15 filles mixte (maximum 2 garçons sur le terrain !) et M15 garçons mixte (maximum 2 filles sur le terrain !) devra être faite avant les inscriptions des équipes, aucune dérogation ne sera accordée passé le délai d'inscription du 28 mai 2023.
Un club peut inscrire des équipes juniors au tournoi qualificatif pour le championnat suisse jusqu'au **1^{er} octobre 2023**. Ces équipes participeront au tournoi qualificatif pour les championnats suisses juniors DM15, HM16, DM17, HM18, DM19, HM20 et

M23 filles/garçons, sans avoir l'obligation de participer aux championnats « réguliers ».

Une/un junior ne peut jouer que dans une équipe pour toute la durée de la compétition lors des qualifications, comme c'est le cas lors des tours du championnat suisse.

Le tournoi qualificatif junior pour les championnats suisses se déroulera en principe le **dimanche 3 décembre 2023**.

Les clubs candidats à l'organisation du tournoi qualificatif doivent s'annoncer jusqu'au 28 mai 2023.

Les **équipes premières des tournois qualificatifs juniors** de l'association sont **inscrites aux championnats suisses** et tenues d'y participer.

10. La **Coupe Jura-Seeland** est une compétition officielle à laquelle les clubs **sont tenus** de participer. Dès qu'un club inscrit une équipe masculine ou féminine au championnat régulier, son **inscription à la coupe Jura-Seeland est automatique**. En cas de renoncement, il convient de le justifier et d'en informer, **par écrit**, le responsable des compétitions, Joachim Schlub, j.schlub@svrjs.ch, 079 681 95 28, et le responsable du championnat et de la coupe, Roland Zbinden, r.zbinden@svrjs.ch, 032 422 89 80. Comme ces dernières saisons, un club peut inscrire plusieurs équipes **masculines régionales** en Coupe Jura-Seeland (règles analogues à la possibilité d'avoir 2 équipes dans une même catégorie – contingents fermés, jusqu'à l'élimination de l'une de ces 2 équipes du même club et pour le tour suivant). Les demi-finales et finales de la Coupe Jura-Seeland 2023-2024 auront lieu dimanche 24 mars 2024 à Porrentruy.

11. Besoin de **quotas d'arbitrage**. Conformément au RG-SVRJS, les inscriptions d'équipes ne sont validées que si le club fournit les exigences en quotas d'arbitrage nécessaires. Elles s'établissent ainsi :
- matchs à 2 arbitres (D1, D2, H1 et H2) = 1 quota
 - matchs avec un seul arbitre (D3, D4, D5, H3 et juniors DM23 et DM19 filles) = ½ quota
 - pour chaque équipe juniors M17 filles = ¼ de quota
- Un quota représente entre 20 et 25 matchs à arbitrer.
- Pour promouvoir la pratique du volley chez les plus jeunes et chez les garçons, les équipes M15 filles et HM16, HM18, HM20 et HM23 garçons sont dispensées de fournir une part de quota d'arbitrage.

Les **nouveaux clubs** qui inscrivent une ou des équipes pour la première fois ne sont pas tenus de fournir de quota d'arbitrage.

Au cas où un club ne remplit pas les conditions d'arbitrage, **il peut voir une ou plusieurs de ses équipes exclue(s) du championnat 2023-2024**, ou se voir amendé pour manque de quotas (cf Règlement des indemnités).

12. **L'inscription des arbitres** pour la saison 2023-2024 s'effectue sur Volley Manager **jusqu'au 28 mai 2023**.
13. La programmation des matches, en juin/juillet 2023, se fera par le biais de Volley Manager selon des directives que les clubs ont reçues de Swiss Volley, dans des « plages temporelles ».

14. Les clubs sont responsables des équipes, des joueurs et des coaches qu'ils alignent lors des compétitions. Cette responsabilité inclut le droit de jouer (art 37 à 55 du Règlement de Swiss Volley).

SVRJS, 25 avril 2023